

« La transmission est un processus qu'il faut réfléchir dix ans à l'avance »

Quel est le rôle d'un expert-comptable dans la transmission d'une exploitation ? La réponse avec Alain Fontanesi, président du Conseil supérieur agricole de l'Ordre des experts-comptables et partenaire du projet Expertis.

Quel est le rôle du Conseil que vous présidez ? Le Conseil supérieur agricole a été créé par l'Ordre des experts-comptables dans les années 90 dans le but de répondre pleinement aux besoins de l'agriculture en matière de conseil. Nous avons des spécialistes de toutes les productions présents sur l'ensemble du territoire. Nous avons par ailleurs 23 conseils régionaux qui nous font remonter les informations du terrain. Nous travaillons main dans la main avec les organisations agricoles, comme les Safer et FranceAgriMer, mais aussi avec les politiques. Nous avons notamment participé à des groupes de travail du Parlement afin d'apporter notre expertise.

Quel est votre regard sur la transmission ?

La transmission doit être anticipée le plus possible. La cessation d'une exploitation est un processus qu'il faut réfléchir dix ans à l'avance et qui doit être traité au cas par cas. Chaque histoire est différente et, lorsqu'un exploitant transmet sa ferme, elle a également une valeur sentimentale. Cependant, je pense que le prix du foncier est aujourd'hui déconnecté de la valeur des exploitations. Le prix des terres devrait être mieux corrélé avec la valeur des exploitations. Les cédants et les repreneurs potentiels subissent la pression foncière de plein fouet.

Quel est le rôle d'un expert-comptable dans une transmission ? Nous avons un rôle aussi bien social, fiscal, de formation que juridique et économique. Toutes ces

compétences s'acquièrent en étant à l'écoute de son client, mais également en étant un homme de terrain et en connaissant les problématiques du monde agricole. Il faut également s'adapter au contexte familial des exploitations.

Notre rôle est de réaliser une évaluation théorique et pragmatique sur la valeur de l'exploitation. Notre travail est d'estimer la rentabilité à moyen et long terme d'une exploitation. Pour cela, nous travaillons avec des experts fonciers et des notaires pour évaluer le mieux possible cette valeur et savoir si l'exploitation est transmissible sur le long terme.

Pourquoi participez-vous au projet Expertis ? L'Ordre des experts-comptables était soucieux de s'associer au monde agricole dans ce projet. C'est pour cela que nous avons participé à l'élaboration de la charte de l'outil développé par JA. Nous pensons qu'Expertis permettra un apport pédagogique dans l'identification en amont des exploitants qui partiront à la retraite. Le projet va être expérimenté dans trois départements. Les conseils régionaux des experts-comptables suivront chacune des expérimentations et réaliseront une enquête de satisfaction des repreneurs et des cédants pour faire un bilan. Ce projet doit permettre d'identifier et d'accompagner les nombreux cédants qui vont partir à la retraite dans les prochaines années.



DF

« Notre rôle est de réaliser une évaluation théorique et pragmatique sur la valeur de l'exploitation. // »